

Index Egalité Femmes-Hommes

INDEX EGALITÉ FEMMES-HOMMES

Déclarée grande cause du quinquennat par la Présidence de la République française, l'égalité Femmes-Hommes a été placée au cœur des priorités gouvernementales.

Dans ce contexte, par décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, un nouveau dispositif a été défini, au terme duquel les entreprises françaises de plus de cinquante salariés s'évaluent chaque année dans le domaine de l'égalité professionnelle avec l'Index Egalité Femmes-Hommes.

Bâti autour d'indicateurs calculés sur un total de 100 points, l'Index mesure, par entité juridique, différentes données en matière d'égalité professionnelle :

- écarts de rémunération,
- écarts dans la proportion de femmes et d'hommes augmentés et de femmes et d'hommes promus,
- écarts dans la proportion de femmes et d'hommes promus,
- augmentation systématique des femmes l'année d'un congé de maternité,
- nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise.

En deçà d'un seuil de 75 points sur 100 et de 85 points sur 100, l'entreprise est dans l'obligation de définir et mettre en œuvre les mesures de correction nécessaires.

Les notes obtenues dans les différentes entités du Groupe sont les suivantes en **2023** :

- Société Etienne Lacroix Tous Artifices **86** sur **100**,
- Société Moulages Plastique du Midi **82** sur **100**,
- Société Alsetex **86** sur **100**,
- Société ELL Transport & Services : incalculable.

Ces résultats témoignent de l'engagement de l'entreprise en faveur de la réduction des éventuels écarts constatés et d'encourager la réduction de ceux-ci.

INDEX ÉGALITÉ H/F : ELTA 2023

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Résultat final obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maxi- mum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indica- teurs calculables
1 - Écart de rémunération (en %)	1	3,6	36	40	40
2 - Écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	6,9	20	20	20
3 - Écarts de promotions (en points de %)	1	3,6	15	15	15
4 - Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	0	10	10
Total des indicateurs calculables			86		100
INDEX (sur 100 points)			86		100

INDEX ÉGALITÉ H/F : MPM 2023

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Résultat final obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maxi- mum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indica- teurs calculables
1 - Écart de rémunération (en %)	1	0,0	40	40	40
2 - Écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	2,5	25	35	35
4 - Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	Incalculable		15	0
5 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			70		85
INDEX (sur 100 points)			82		100

INDEX ÉGALITÉ H/F : ELL 2023

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Résultat final obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maxi- mum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indica- teurs calculables
1 - Écart de rémunération (en %)	0	Incalculable		40	0
2 - Écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	1,4	35	35	35
4 - Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	Incalculable		15	0
5 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
Total des indicateurs calculables			45		45
INDEX (sur 100 points)			Incalculable		100

INDEX ÉGALITÉ H/F : ALSETEX 2023

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Résultat final obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maxi- mum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indica- teurs calculables
1 - Écart de rémunération (en %)	1	1,5	38	40	40
2 - Écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	2,5	35	35	35
4 - Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	Incalculable		15	0
5 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			73		85
INDEX (sur 100 points)			86		100



6, boulevard de Joffrery
CS 30213
31605 Muret Cedex - FRANCE
Tél. : +33 (0) 561 566 500
Fax : +33 (0) 561 514 277

www.etienne-lacroix.com